

**PARC NATUREL MARIN  
DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS**

**Conseil de gestion  
Séance du 15 janvier 2016**

**Délibération PNMEGMP\_2016\_04**

**Nomination des présidents et vice-présidents des comités géographiques**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°AR119 du 2 septembre 2015 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

**Article 1 :**

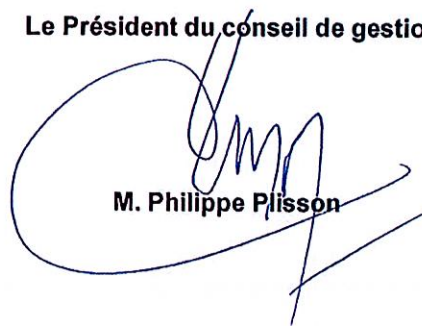
Le conseil de gestion émet un avis favorable à la nomination des présidents et vice-présidents suivants des comités géographiques :

	<b>Président(e)</b>	<b>Vice-président(e)</b>
Comité littoral vendéen	M. Jacques Sourbier	M. José Jouneau
Comité mer des Pertuis	Mme Maryline Simoné	M. Philippe Grand
Comité estuaire de la Gironde	M. Philippe Plisson	M. Jean Prou

**Article 2 :**

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le Président du conseil de gestion**

  
**M. Philippe Plisson**